



Rendez-vous civique

La justice restaurative en questions

La justice restaurative consiste à faire dialoguer victimes et auteurs d'infractions (qu'il s'agisse des parties concernées par la même affaire ou non).

Elle a pour but de mettre en relation - indépendamment de la réponse judiciaire - un auteur d'infraction pénale et une victime, en présence d'un tiers spécialement formé et d'une personne représentant la communauté des citoyens, en vue d'envisager ensemble les conséquences de l'infraction commise et de trouver des solutions pour les dépasser, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale.

Elle vise à restaurer le lien social et s'intègre également dans les dispositifs destinés à prévenir la récidive. En droit français elle est prévue par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Cette rencontre n'est pas conçue comme une conférence dédiée aux spécialistes du droit pénal, mais bien au contraire comme un rendez-vous civique largement ouvert à un public qui s'interroge sur l'efficacité de la justice, le sens de la peine de prison, les moyens de lutter contre la récidive des criminels...

Les moments de méditation musicale proposés par Thierry Machuel au cours de cette rencontre viendront rappeler au public que le concert *Trilogie de la détention* (vendredi 15 mai 2020) soulève les mêmes enjeux mais avec des moyens purement artistiques.

Avec Marie-Christine Tarrare, procureure générale près la Cour d'appel de Bourges, et Olivia Mons, directrice Communication & Développement de la fédération France-Victime.

Ponctuations musicales proposées par le compositeur Thierry Machuel (piano), la mezzo-soprano Marion Delcourt (chant) et les élèves de la classe de seconde de l'option théâtre facultative du Lycée Jean Giraudoux engagés dans le projet *Trilogie de la détention*.